ÉNONCÉ DES EXIGENCES

Finalisation de l’Etude d’Opportunité

pour la mise en place d’une Tarification Incitative

Service DECHETS



**Système national de gestion de projet**

Etude Tarification Incitative

**Validation phase étude**

**But du document**

L'énoncé des exigences est une proposition à une autorité, qui définit un problème opérationnel ou une possibilité et une approbation en vue de réaliser les activités de l'étape d'identification du projet. L'objectif de cette étape est de produire une analyse de rentabilisation et un arrêté de projet qui permettront d'évaluer si le projet peut passer à l'étape de réalisation à la suite de l'obtention de l'approbation préliminaire de projet.

**Acteurs du projet :**

Service Déchets Ambert Livradois Forez

VALTOM : financeur de l’étude avec l’ADEME

Bureau d’étude AJBD

**Préparation :**

* FOURNIOUX François, responsable du service Déchets / Matériels

**Approbation par le Bureau d’Ambert Livradois-Forez**, présidé par Daniel FORESTIER

**Table des matières**

[Directives i](#_Toc18671681)

[1 Objectif 1](#_Toc18671682)

[2 Contexte 1](#_Toc18671683)

[3 Définition du problème et des possibilités 1](#_Toc18671684)

[4 Risques liés à la non-réalisation du projet 2](#_Toc18671685)

[5 Pouvoir d'approbation 2](#_Toc18671686)

[6 Financement 2](#_Toc18671687)

# OBJECTIFS

Le présent énoncé des exigences vise à demander l’approbation du Bureau de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF) pour indiquer au bureau d’étude le scénario choisi par CCALF à étudier dans la phase 3, terminale, de l’étude d’opportunité pour la mise en place d’une Tarification Incitative.

# CONTEXTE

Cadre réglementaire :

* La loi de Transition Énergétique fixait comme objectifs :
* 25 millions de français à la Tarification Incitative (TI) en 2025
* 65 % de déchets valorisés en 2025
* La loi de Finances 2019 qui prévoit une hausse spectaculaire de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes d’ici 2025. CCALF va subir une hausse totale de 114 000 € sur la période 2021-2025.

Cadre budgétaire :

* Projets CODEC et TZDZG porté par le VALTOM

Dans le contrat de financement qui lie l’ADEME et le VALTOM (donc la CCALF) pour ces projets, une clause engageait chaque EPCI à étudier l’opportunité de la TI.

* Hausse du coût des déchets non recyclables

La hausse de la TGAP et les hausses constantes observées sur l’incinération des déchets, doivent nous mener à engager des projets permettant de réduire les déchets non recyclables envoyés à l’incinération.

* Financement de la gestion des déchets

La TEOM est souvent remise en question car non basée sur la production réelle de déchets de chaque ménage.

Cadre environnemental :

Réduire les déchets non recyclables à incinérer passe par le changement de comportement de nos usagers :

* Réduire sa production de déchets (compostage généralisé, …)
* Recycler plus (extension consignes de tri, …)

# DÉFINITION DU PROBLÈME & DES POSSIBILITÉS

La Tarification Incitative est un moyen pour atteindre les objectifs précités. Il peut en exister d’autres. Cependant, les EPCI ayant opté pour la TI constatent une baisse de 40 à 50 % en moyenne de leurs déchets non recyclables.

La TI peut aussi générer un certain nombre de « difficultés » :

* Techniques et financières pour mesurer l’utilisation du service (= mesurer la production individuelle de déchets),
* Définition du niveau de service acceptable pour les usagers,
* Transferts de charges entre usagers, gestion du tourisme (maisons secondaires, …),
* Politiques et communication,
* Apparition de dépôts sauvages, …

Comme précisé, CCALF étudie seulement cette opportunité.

Le bureau d’étude AJBD a réalisé la phase 1 et la phase 2 de l’étude.

**Il convient désormais de faire réaliser la phase 3 de l’étude qui est l’étude détaillée du scénario identifié comme le plus probable et réalisable pour notre territoire.**

Une fois restituée (fin 2021), l’étude servira aux élus communautaires pour faire le choix suivant :

* Soit CCALF valide un engagement vers une TI, et à quel horizon sur le mandat,
* Soit CCALF repousse cet engagement à la décision des élus du prochain mandat ; tout en réfléchissant à d’autres méthodes pour atteindre les mêmes objectifs.

**Quoiqu’il en soit, l’étude de la phase 3 doit être réalisée et n’engendre aucun engagement vers la TI.**

Cette phase 3 est l’objet de l’analyse d’un des 3 scénarios proposés en phase 2. Présentation succincte des 3 scénarios.

Scénario 1 :

* Colonnes aériennes à collecte classique camion grue
* 800 points de collecte uniquement
* Lourds investissements
* Coût final supérieur à celui tendanciel (+ 22€ par habitant)
* 9 agents au lieu de 16

Scénario 2 :

* Colonnes aériennes à collecte latérale par camion spécifique
* 800 points de collecte uniquement
* Lourds investissements
* Coût final supérieur à celui tendanciel (+ 19€ par habitant)
* 7 agents au lieu de 16

Scénario 3 :

* Mode de collecte en bacs de regroupements généralisé.
* Sacs prépayés fournis à l’habitant. Si un habitant a besoin de plus de sacs, il doit les payer.
* Peu d’investissement
* Coût final inférieur à celui tendanciel (-5€ par habitant)
* Maintien de 16 agents sur 22 actuellement

Le choix proposé pour validation au Bureau de la CCALF est le suivant :

**Faire étudier le scénario 3 proposé en phase 2.**

**Ce choix a été validé par la COMISSION DECHETS, à l’unanimité, le jeudi 7 janvier 2021.**

**Ce scénario 3 a été privilégié pour les raisons suivantes :**

* **Coût moyen constant pour l’usager**
* **Investissement limité**
* **Maintien d’une grosse partie de l’emploi sur la CCALF (contre des investissements techniques lourds et risqués, hors territoire)**
* **Maintien d’un service public de proximité acceptable**
* **Maitrise des dépôts sauvages**
* **Risque financier maitrisé**
* **Système réversible**
* **Système qui permet d’attendre des évolutions technologiques (plus efficaces et moins couteuses)**

**Mais avec quelques « points négatifs » déjà identifiés :**

* **Performances un peu moindres**
* **Incivisme/fraude sur le respect des consignes (responsabilité individuelle)**
* **Système jamais tenté en France**
* **Beaucoup d’incertitudes à faire lever par le bureau d’étude en phase 3**

Il est aussi proposé de faire étudier ce scénario **sous le mode REDEVANCE INCITATIVE** et non pas sur le mode TEOM INCITATIVE.

Ce choix s’explique pour la raison suivante : Quitte à s’engager en TI, autant être le plus ambitieux possible en termes de performances et de « justice » (si on considère que la TEOM est injuste).

# RISQUES LIÉS À LA NON-RÉALISATION DU PROJET

**Ne pas demander au bureau d’étude d’étudier la phase 3 n’aurait pas de conséquence, si ce n’est que cette phase de l’étude aurait été payée pour rien par le VALTOM et l’ADEME.**

Plus généralement, énormément de questions se posent à moyen et long terme sur un non-engagement de la CCALF vers une TI.

En effet, nous constatons que l’Etat pousse fortement les EPCI vers ce modèle de financement du service ; pour l’instant au choix des collectivités.

Cependant, nous craignons à terme, que ce soit un préalable à l’obtention de subventions ADEME et CITEO. Il se pourrait donc que les conséquences financières, si cette tendance se réalise, soient importantes pour la CCALF.

# CONSULTATION & POUVOIR D'APPROBATION

Il s’agit de définir qui sera consulté et dans quel ordre dans le déroulement de la phase projet.

Il faut également identifier qui approuve les différentes étapes en général et le projet dans sa globalité.

# FINANCEMENT

0 €

**L’étude dans son intégralité est financée par le VALTOM et l’ADEME.**

PS : c’est uniquement en cas d’engagement vers une TI effective, qu’un plan de financement serait présenté.

Cette étape fera alors l’objet d’un nouvel Énoncé des Exigences fin 2021.